

**PROCÈS VERBAL**  
**REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

**Présents** : Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Lionel CHEVAL, Jean-Pierre DEFRANCE, Yves BARRANQUE, Laurent PEYRANNE, Benoit GERMAIN, Solange YEPES ARBOLEDA, Sylvie DELPRAT, Vincent LESCURE

**Absents-excusés** : BORNAREL Emmanuelle, GALINIER Alexandre, MORIN Françoise, MEUNIER Thierry, LEZAT Denis

**Secrétaire de séance** : Benoît GERMAIN

**OBJET : APPROBATION CONVENTION COMMUNE BRETX/COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS : ACCOMPAGNEMENT AREC**  
**Délibération n° 2024/03/05-01**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée de la mise en œuvre d'opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics concrétisée par une convention entre la commune de Bretx et la communauté de communes des Hauts Tolosans.

La présente convention prévoit donc la mise en place d'un fonds de concours versé par la commune bénéficiaire des services de l'AREC, auprès de la CCHT. La convention est souscrite pour la durée de l'accompagnement de l'AREC dans le cadre de l'opération de stratégie énergétique du patrimoine.

La communauté de communes s'engage à solliciter les services de l'AREC pour une prestation plafonnée à 3 000 € HT. Elle règlera les sommes dues directement à l'AREC.

La commune de Bretx, bénéficiaire de l'accompagnement de l'AREC versera à la CCHT un fonds de concours de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et, sur le plan comptable, à imputer la somme de 1 000 € à l'article 657351

**CONVENTION S.I.V.S. 2024**  
**Délibération n° 2024/03/21-02**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la Convention SIVS adressée par Madame BOURGES Michelle, Présidente du S.I.V.S., concernant les participations des mairies aux frais de fonctionnement, d'investissement, fournitures scolaires et CLSH du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

Il s'agit d'une convention établie entre les mairies de Bretx, Saint Paul et Menville et le SIVS, qui a pour objet de définir la participation des 3 communes afin de couvrir les charges de fonctionnement et d'investissement relatives aux écoles, et d'assurer l'équilibre du budget du SIVS.

Les participations financières 2024 de la commune de Bretx sont réparties comme suit :

Frais de fonctionnement	125 028 €
Participation aux fournitures scolaires	2 688 €
Participation CLSH (Bouconne)	12 075 €
Participation Investissements	21 453 €

Soit un total de 161 244 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes et les modalités financières de la convention SIVS précités pour 2024 et autorise Monsieur le Maire à la signer. La convention SIVS sera annexée à la présente délibération.

#### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

- Présentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement
- Proposition des subventions aux associations
- Présentation des recettes de fonctionnement et d'investissement
  - Simulation des taux des impôts directs locaux (état 1259) réflexion sur l'augmentation des taux (1 % ou 2 %).

#### **PROJET DE BOÎTE À LIVRES**

Michelle BOURGES, Lionel CHEVAL, Jean-Claude ESPIE et Thierry MEUNIER se sont proposés pour constituer une commission afin de faciliter la mise en place de ce projet.

Le Maire  
Jean-Claude ESPIE

Le secrétaire de séance  
Benoit GERMAIN